

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 7 avril 2022

DELIBERATION N°2022-17

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Après avoir procédé à l'élection du secrétaire,

Décide :

Article unique

Est élu secrétaire du Conseil national de la protection de la nature :

- Serge URBANO

Le président du Conseil national de la
protection de la nature

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Marion', with a large, sweeping flourish at the end.

Loïc MARION